



Délibération n° 2022-086

L'an deux mille vingt-deux le vingt-quatre août à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle DOHIN-PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19/08/2022.

Présents : MM. DOHIN-PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - LAVERGNE Cécile - VIDAL Isabelle – PIETERS Marc - VENANT Frédéric - DARMON Alexandre.

Absents excusés : MM. DIERS de LABARRE Nathalie ayant donné pouvoir à Mme VIDAL Isabelle, DIERS Thierry ayant donné pouvoir à M. Marc PIETERS.

Absente : Mme CLEMENT Nadine.

Secrétaire de séance : Mme VIDAL Isabelle.

Domaines de compétences par thèmes – Voirie

Sécurisation du CD 145 - Convention de travaux à intervenir pour la portion Rue du Centre

Dans le cadre de la politique départementale d'aménagement des traverses d'agglomération un projet de convention a été approuvé par délibération n° 2019-087 du 18 juillet 2019 pour l'étude en vue d'aménager le chemin départemental 145 en continuité du centre-bourg direction le carrefour avec la rue de la Guitoune.

Les travaux correspondants seront réalisés en deux phases.

Madame le Maire présente ce jour le projet de convention de travaux tripartite (Département / Commune de Saint-Augustin – Communauté d'Agglomération Royan Atlantique) pour la portion rue du Centre - rue de l'Essart.

La prise en charge financière de ces travaux est la suivante :

NATURE DES TRAVAUX	Prise en charge Départementale (%)	Participation autres collectivités sur HT (%) et par tranche de population		Coût total HT des travaux	Montant HT de la prise en charge départementale	Montant HT participation communale ST AUGUSTIN	Montant HT participation CARA
Travaux d'aménagement	60%	40%	de 1000 à 2499 habitants	400 000,00	240 000,00	160 000,00	0,00
Assainissement pluvial GEPU	60%	40%		30 000,00	18 000,00	0,00	12 000,00
Piste cyclable (boucle locale)	30%	70%		75 000,00	22 500,00	0,00	52 500,00
Montant total HT				505 000,00 €	280 500,00 €	160 000,00 €	64 500,00 €

Ils consistent à :

- Réduire la largeur de chaussée à 5.60 m,
- Réaliser des trottoirs en béton désactivé et les accotements,
- Aménager une piste cyclable en enrobé,
- Mettre en place la signalisation adaptée,
- Sécuriser les carrefours,
- Créer deux plateaux surélevés
- Mettre à niveau les accessoires de réseaux.

Le département fera l'avance du montant total des travaux évalués à 505 000 € H.T.

La participation des collectivités s'élève à 224 500 € H.T. et se détaille ainsi :

- Commune de Saint-Augustin : 160 000 € H.T.
- Communauté d'Agglomération Royan Atlantique : 64 500 € H.T.

Afin de présenter cette opération à la prochaine réunion de la commission permanente du conseil départemental, le conseil municipal doit se prononcer sur la validation de la convention et autoriser Madame le Maire à sa signature.

Le Conseil Municipal, par 11 voix POUR, DECIDE :

- D'approuver le projet de convention de travaux tripartite (Département / Commune de Saint-Augustin – Communauté d'Agglomération Royan Atlantique) pour la portion rue du Centre - rue de l'Essart,
- D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et toute pièce afférente.

Publication du 26-08-2022

Le Maire, Gwennaëlle DOHIN-PROST

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle DOHIN-PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20220824-2022_086

Reçu le 25-08-2022